



Association des procureurs
aux poursuites criminelles
et pénales

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Les procureurs à bout de souffle réclament la nomination urgente du nouveau DPCP

Québec, 23 mars 2021 - L'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP) demande à l'Assemblée nationale de procéder de façon urgente à la nomination d'un(e) directeur(trice) aux poursuites criminelles et pénales (DPCP) afin de pouvoir résoudre dans les meilleurs délais des problèmes internes sérieux qui ont des impacts majeurs sur le travail et le bien-être des procureurs et par le fait même sur tout le système de justice, dont les victimes d'actes criminels qui en subissent les conséquences.

La précédente DPCP Me Annick Murphy avait, rappelons-le, annoncé sa démission l'automne dernier. L'APPCP déplore le fait que son successeur intérimaire, Me Vincent Martinbeault, a pour volonté de ne traiter aucun dossier d'importance avant que son ou sa successeur(e) ne soit désigné(e) et refuse même d'en discuter avec les procureurs. L'association craint que cette inertie ne vienne exacerber des problèmes déjà criants, notamment la détresse psychologique des procureurs et le manque important de ressources.

Les procureurs tiennent le système à bout de bras

Déjà avant la pandémie, une étude scientifique révélait que 45% des procureurs étaient en épuisement professionnel, 28% en dépression, 31% avaient des problèmes d'anxiété et 24% étaient en syndrome post-traumatique. Or, le contexte de la pandémie amène une surcharge de travail et un poids supplémentaire à l'exercice de la profession.

Malgré cela, le DPCP par intérim privilégie une approche budgétaire froide et démontre une attitude rétrograde. Il a notamment stoppé toutes les discussions sur la conciliation travail-famille alors que les procureurs sacrifient leur temps personnel pour tenter de garder le paquebot à flot. Le climat se dégrade et le statu quo n'est pas une option.

L'APPCP et ses membres sont prêts à contribuer de façon constructive afin de trouver des solutions. Ils assurent le prochain ou la prochaine DPCP de leur entière collaboration.

Citations

« Depuis plusieurs années, le DPCP défraie trop souvent les manchettes avec des articles qui mettent en lumière des victimes insatisfaites du traitement qui leur est réservé et qui ressortent de l'expérience encore plus meurtrière. Pourtant, les procureurs sur le terrain font tout ce qu'ils peuvent et tiennent le système de justice à bout de bras. Il faut les entendre et leur donner de façon urgente les ressources dont ils ont besoin dans l'intérêt supérieur du système de justice.

On ne peut pas se permettre de placer les dossiers internes sur pause plus longtemps. Le climat et les conditions de travail continuent de se détériorer et ce sont les victimes qui, au final, en paient le prix. Ça prend un ou une DPCP qui fait preuve de leadership, et ce, le plus rapidement possible. »

- Guillaume Michaud, président de l'APPCP

À propos de l'Association des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (APPCP)

L'APPCP est un organisme dont l'objectif principal est d'assurer la représentation professionnelle de tous les procureurs aux poursuites criminelles et pénales du Québec. Elle défend les intérêts professionnels, sociaux, moraux et économiques de ses membres et négocie les conditions de travail pour l'ensemble de ceux-ci. Elle représente plus de 650 membres.

-30-

Renseignements ou demande d'entrevue :

Laurence Gagnon

lgagnon@tactconseil.ca

418-690-9716